

**SYNDICAT DE L'ENCADREMENT  
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS  
(SEJS)  
UNSA-éducation**

Dijon, le 1er avril 2008

Monsieur le Premier ministre,

Le syndicat de l'encadrement de la jeunesse et des sports (SEJS) a pris connaissance de votre lettre aux ministres (n°5284/SGG) du 18 mars dernier et votre circulaire du 19 mars (n°5285/SG) adressées aux préfets de région et de département, relative à la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat.

Malgré les engagements du gouvernement pour la mise en œuvre d'un dialogue social, qui devait « *s'intensifier* » après le premier conseil de la modernisation des politiques publiques (CMPP) du 12 décembre dernier, le SEJS constate que les décisions d'organisations territoriales déjà prises se précisent, avant même que la concertation n'ait réellement commencé. En effet, les syndicats du champ de la jeunesse et des sports n'ont été destinataires, jusqu'à présent, de la part de leur ministre et secrétaire d'Etat, ou de leurs cabinets, que d'informations descendantes sur les orientations envisagées ou prises. Les propositions qu'ils ont pu vous transmettre (cf. notre lettre du 9 juin 2007) ou leur adresser, à leur demande, n'ont été ni discutées ni prises en considération.

Votre circulaire indique toutefois que « *le contour précis et les dénominations des structures régionales nécessitent encore études et réflexions* », de même que « *l'organisation des services départementaux* », et qu'il est créé auprès de vous une mission interministérielle afin de proposer des décisions à prendre sur ces sujets.

Elle évoque le rôle que devront jouer les préfets et les personnels d'encadrement dans la concertation qui devra, enfin, être mise en place avec, notamment, « les personnels de l'Etat et les organisations qui les représentent », pour la réussite de ces réformes « dans l'intérêt de l'Etat, du service rendu et des agents eux-mêmes ».

En conséquence, le SEJS, organisation qui représente les personnels d'encadrement du secrétariat d'Etat aux sports, à la jeunesse et à la vie associative, souhaite de nouveau vous faire part de ses analyses et propositions, actualisées après son dernier conseil national, afin que vous puissiez les prendre en compte.

**Monsieur François FILLON**

Premier ministre  
Hôtel Matignon  
57, rue de Varenne  
75700 – PARIS

Copie pour information :

- Madame Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative
- M. Bernard LAPORTE, secrétaire d'Etat chargé des sports, de la jeunesse et de la vie associative

---

Philippe CHAUSSIER - Secrétaire Général -SEJS -  
[philippe.chaussier@jeunesse-sports.gouv.fr](mailto:philippe.chaussier@jeunesse-sports.gouv.fr)  
CREPS de Bourgogne - 21, rue Pierre de Coubertin - 21000 DIJON

Sauf à ce que le « *comité de pilotage RGPP* » qu'il est demandé à chaque ministre de mettre en place le prévoit dans ses modalités, il ne semble pas, en effet, que des temps ou des lieux de concertation soient prévus avant que les « *modalités de ces réformes* » n'aient été arrêtées par le gouvernement et communiquées aux préfets.

Au plan régional, le secteur de la jeunesse, des sports, de l'éducation populaire et de la vie associative n'est pas évoqué dans les huit structures qui ont été définies. Toutefois les propos tenus par Mme. Roselyne BACHELOT-NARQUIN, ministre de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative, le 6 mars dernier, devant les directeurs régionaux et départementaux des affaires sanitaires et sociales permettent d'envisager que seront inclus dans les directions régionales de la cohésion sociale les actuels services régionaux de la jeunesse et des sports.

Cette orientation permettrait de préserver les missions de l'Etat dans ces domaines (protection des publics, développement des pratiques, formation de l'encadrement). Elle permettrait aussi la préservation de leur unité, la mise en œuvre d'une politique de l'Etat au plan territorial, et le respect des métiers et des missions des personnels, points auxquels le SEJS est très attaché. Si cela s'avère exact, il y serait favorable.

Toutefois, il s'agit là d'orientations structurelles. Il serait indispensable qu'en préalable soient définies les nouvelles missions de l'Etat en matière de cohésion sociale, où pourraient s'inclure celles du ministère chargé de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative, selon la méthodologie que la révision générale des politiques publiques (RGPP) s'était engagée à suivre. Cela permettrait une meilleure lisibilité pour les citoyens et usagers.

Pour ces derniers, les intitulés constituent un élément important de cette lisibilité. Ajouter à la cohésion sociale ceux de jeunesse, de sport et de vie associative, relierait les services régionaux et les périmètres ministériels, orientation affichée lors du conseil de la modernisation du 12 décembre.

Par ailleurs il conviendrait que les directeurs des services déconcentrés de la jeunesse et des sports soient rapidement réunis par leur ministre de tutelle, à l'instar de leurs collègues des affaires sanitaires et sociales, pour qu'ils puissent faire part de leurs avis et propositions.

Au plan départemental, où les orientations sont actuellement moins précises, le SEJS affirme de nouveau les orientations suivantes :

- Comme au plan régional, l'unité et l'identité des domaines de la jeunesse, de l'éducation populaire, des sports et de la vie associative doivent être maintenus, tant pour la bonne mise en œuvre des politiques ministérielles que pour leur lisibilité.
- A cet égard, le SEJS ne peut que s'opposer à toute tentative de morcellement des services départementaux de la jeunesse et des sports dans plusieurs structures départementales. Cela signifierait le démantèlement de ses moyens, l'appauvrissement de ses missions et, à terme, la déqualification de ses personnels.

- La meilleure gestion des deniers publics et la plus grande lisibilité pour le citoyen commandent que les services régionaux de la cohésion sociale aient leur transposition au niveau départemental, hypothèse que n'exclut pas Mme BACHELOT-NARQUIN dans ses propos du 6 mars, cohérente avec les « grandes missions départementales » présentées au CMPP du 12 décembre.
- Si le gouvernement fait le choix d'organiser différemment ses services départementaux en fonction de leur population, il devra veiller, outre à leur lisibilité, à l'égal accès de chacun au service public, quelle que soit son implantation géographique.
- Il importe par ailleurs que l'ensemble des agents, quels que soient leurs grades ou leurs statuts, soient réellement associés à ces réformes, c'est-à-dire avant que les décisions ne soient prises définitivement.
- Il importe enfin que les perspectives de nouvelles affectations professionnelles des agents respectent leurs compétences et leurs métiers, tiennent correctement compte de leurs contraintes et de leurs vœux, et que leur soient proposés des déroulements de carrière professionnellement attractifs et promotionnels.

S'agissant des établissements du ministère chargé de la jeunesse et des sports, le SEJS réaffirme leur rôle éminent dans la mise en œuvre des missions ministérielles déjà évoquées, notamment de formation et de développement, y compris de développement du sport de haut niveau, tant au plan régional que national. Ils constituent des opérateurs dont ni le ministère ni ses services déconcentrés ne peuvent se dispenser sans risque. Ils doivent être repositionnés clairement, en cohérence avec la nouvelle architecture des services déconcentrés. Cela n'interdit en rien l'élaboration d'une nouvelle carte plus adaptée, associant davantage des formations spécialisées et des pôles de sport de haut niveau correspondant, par exemple, comme le SEJS a déjà pu le préconiser.

Pour contribuer à ces améliorations, le syndicat est favorable à l'élaboration de diagnostics actualisés et une démarche d'évaluation des établissements, comme le ministère s'y est engagé. Mais le SEJS ne peut admettre que soient évoquées des suppressions avant même que cette évaluation n'ait été engagée, ni, *a fortiori*, que sa démarche et ses critères aient été élaborés. Il demande donc à être préalablement consulté à ce sujet.

Le SEJS souhaite que ses propositions soient prises en considération, se tient à votre disposition pour les préciser, si nécessaire, notamment dans le cadre du « comité de pilotage RGPP » prévu dans chaque ministère, et vous assure, Monsieur le Premier ministre, de son total attachement au service public.

**Philippe CHAUSSIER**

**Secrétaire Général  
du SEJS**